

FORUM  
«L'école que nous voulons»  
Vesoul 16 novembre 2002

# responsabilisation des élèves et accès à l'autonomie

**Pierre DESPOULAIN**

Fougerolles le Château, Haute-Saône

[Texte d'une intervention que j'ai effectuée lors de ce Forum (tout public) organisé entre autres par la Ligue de l'Enseignement, l'OCCE, les DDEN, la FCPE.]

J'ai une classe de cycle III, CE2-CM1-CM2, dans une école rurale à trois classes à Fougerolles le Château.

J'ai été sollicité pour porter témoignage de ma pratique en classe coopérative dans les domaines de la **responsabilisation des élèves** et de leur **accès à l'autonomie**.

## Quelques observations préalables :

Ces deux objectifs sont depuis longtemps assignés aux enseignants et viennent d'être réaffirmés très fortement dans les nouveaux programmes de l'école maternelle et élémentaire.

Les pratiques en place au quotidien pour permettre l'éducation des enfants dans ces domaines supposent **des choix pédagogiques**, des choix liés à l'idée que l'on se fait de l'éducation du futur citoyen.

Responsabiliser les enfants et les rendre autonomes **ne se limite pas aux comportements sur des temps limités de la vie de classe**, ou à la gestion de tel ou tel projet, mais suppose aussi la prise en compte de ces objectifs à travers les activités d'apprentissages (savoirs, savoir-faire et comportements/attitudes). C'est d'ailleurs ce que Célestin Freinet a mis en place dès les années 20 au sein de la classe coopérative.

## Le choix du maître :

**Le fonctionnement coopératif de la classe, voire de l'école, est donc sans doute la réponse appropriée** pour la mise en place des conditions indispensables à la responsabilisation des élèves et leur accès à l'autonomie, si l'on ne veut pas se contenter d'esquisses de pratiques, si l'on veut jouer le jeu «pour de vrai». Certes ensuite, chacun s'implique plus ou moins et plus ou moins rapidement pour faire vivre une classe coopérative. Cela dépend bien sûr des conditions locales : expérience et formation du maître, fonctionnement de l'équipe et relations entre enseignants, conditions matérielles, vécu coopératif des enfants, milieu aidant ou non au niveau des parents, etc.

**En classe coopérative, le maître reste garant du fonctionnement et responsable des enseignements**, il garde toute sa place, son autorité et même son droit de veto, mais il accepte -d'abord- le partage de son pouvoir, il admet aussi que tout ne passe pas systématiquement par lui, que tout ne vient pas de lui, tant au niveau des relations, que des apprentissages.

**Le pas à franchir n'est pas évident**, car les enseignants eux-mêmes ont souvent subi leur scolarité, voire leur formation d'enseignants et leur cursus professionnel jalonné d'inspections pas toujours formatrices à ce niveau, sans qu'eux-mêmes aient été vraiment responsables et autonomes.

## **Concrètement, dans ma classe,**

j'essaie de responsabiliser les élèves et les rendre autonomes, en mettant en place :

### **· Une organisation coopérative, c'est-à-dire :**

- Un emploi du temps avec des moments institutionnels de discussion, de prise de décisions : c'est la réunion hebdomadaire, animée par le président élève de la coopérative, avec un ordre du jour, une prise de notes, des votes parfois.
- Des temps de classes permettant et favorisant l'expression libre des enfants : expression écrite et artistique notamment
- Des temps de recherche, de tâtonnement, d'expérimentation
- Des temps de travail individualisé avec des outils appropriés (fichiers autocorrectifs, logiciels) et un contrat hebdomadaire
- Des outils d'organisation (plans de travail collectif et individuels, plannings, registres)
- Des responsabilités individuelles pour chaque élève : tâches tournantes, organisationnelles (secrétaire, trésorier,...) ou matérielles (clés, ordinateurs, fleurs.)
- Des activités-soutiens motivantes, facteur de réussite et source de plaisir : journal scolaire, site Internet, classe de découverte, correspondance scolaire, où les enfants ont une part prépondérante dans l'organisation.
- Des délégués de coopérative de classe pour le Conseil de coopérative d'école et des délégués élèves élus pour le Conseil d'école.

### **· Quelques principes pour ce fonctionnement coopératif :**

- Entraide, tutorat, coopération, mises en commun, échanges, donc aussi confrontations, médiations, négociations (par opposition à individualisme, compétition, élitisme, sélection, exclusion)
- Des droits et des devoirs pour chacun, notamment dans l'aspect relationnel
- autocorrection, auto évaluation, mais aussi contrats de travail
- Alternance et articulation entre travaux de grand groupe, travaux de groupes, travaux individuels
- Alternance et articulation entre temps d'apprentissage, temps de confrontations, de réflexion, temps de recherche, temps d'évaluation.
- Place de la parole de l'enfant : outil d'apprentissage, mais aussi outil d'expression et de construction de soi, outil de communication et de socialisation,
- Autonomie et responsabilité ne veut pas dire actions individuelles, négation du groupe. Au contraire, on n'apprend pas seul contre tous, mais avec, par et pour les autres.

## **Ces principes ne se décrètent pas.**

**Alors, comment démarrer ?**

**Comment intégrer ce type de fonctionnement dans les activités «normales» ?**

**Comment conduire ces activités dans le cadre des horaires officiels ?**

Une réponse serait le postulat qu'au niveau des maîtres, si nous sommes coopérateurs en classe, nous sommes aussi coopérateurs entre nous. La co-formation prend alors tout son sens. Mais force est de constater que malgré les évolutions récentes (mise en place des cycles, temps de concertation), notre système éducatif ne favorise guère ce type de démarche.

Et se pose alors de façon cruciale la question de l'information et de la formation des maîtres. Les mouvements pédagogiques impliqués dans la coopération à l'école -ICEM-Pédagogie Freinet et OCCE Office Central de la Coopération à l'École- apportent du mieux qu'ils le peuvent leur pierre à l'édifice. Leur rôle mérite d'être mieux reconnu et encouragé si l'on veut traduire en actes les intentions des textes officiels et satisfaire aux besoins de notre service public d'éducation.

Pierre DESPOULAIN

